

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Francis MARQUES, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Madame Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
Monsieur Bernard UTHURRY donne pouvoir à Monsieur Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

❧❧❧

7 - CREATION D'UNE AIRE DE LAVAGE MUTUALISEE

Monsieur Daniel LACRAMPE expose que, dans le cadre de la mutualisation des services et des équipements, la Ville d'Oloron Sainte-Marie, le SICTOM du Haut-Béarn et la CCPO ont décidé de créer une aire commune de lavage des véhicules qui serait située en limite de l'arrière-cour du Pôle Technique Intercommunal, à l'aplomb du garage du Centre Technique Municipal.

L'opération, qui fera l'objet d'une convention entre les trois entités, a été estimée à 70 000 € HT et la clé de répartition des dépenses d'investissement a été définie comme suit :

- Ville d'Oloron Sainte Marie : 40%
- SICTOM DU HAUT BEARN : 40%
- CCPO : 20%

Comme évoqué avec Monsieur le Trésorier des Finances Publiques, il est apparu souhaitable que le SICTOM du Haut-Béarn assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération (et non une maîtrise d'ouvrage déléguée comme prévu dans la délibération du 29 septembre 2016).

Il est précisé que la CCPO et la Ville d'Oloron Sainte-Marie régleront leur quote-part des dépenses (montant HT) au SICTOM sous la forme d'une subvention d'équipement à l'issue des travaux. La convention fixera également les modalités de répartition des frais de fonctionnement entre les utilisateurs de l'aire de lavage.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 21 du 29.09.2016.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ACCEPTE** la création d'une aire de lavage mutualisée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière tripartite avec le SICTOM du Haut-Béarn et la CCPO et à verser la subvention d'équipement correspondante,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 23 novembre 2016.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 28/ 11/ 2016



Hervé LUCBÉREILH

